

à laquelle toutes les classes partielles est l'argument le plus fort contre l'inversement des conditions par une rétrocession concertant la portée de la révision du tarif, si on essayait de la faire."

Voici d'autres opinions:

"Elle ne peut pas voir comment elle se présente aux manufacturiers ou utile aux consommateurs. Cette révision établit tout bonnement l'industrie du Canada. Ne pensez pas que cette industrie puisse être considérée toute seule pour la révision du tarif. Cette révision doit embrasser tout la ligne.

"Je serais opposé à ce qu'on enlève le droit sur la pulpe ou le papier. Bien que cela n'aurait aucun effet sur la ligne que nous manufacturons, ce serait une chose très sérieuse pour les imprimeries du pays."

"Si nous nous rendons bien compte des effets des temps, du moment que le droit est enlevé sur les marchandises en question, le Canada mettrait immédiatement un droit d'exportation beaucoup plus fort que le droit maintenant perçu par les Etats-Unis."

"Je n'ai pas d'objection à la réduction du droit sur la pulpe et le papier, pourvu que des arrangements soient faits avec le gouvernement Canadien, pour permettre au bois à pulpe du Canada d'entrer aux Etats-Unis sans droit d'exportation sur la même base d'après laquelle les manufactures Canadiennes reçoivent leur exemption le bois".

"Le projet serait satisfaisant si les Canadiens élevaient les restrictions mises sur le bois; c'est-à-dire si nous avions un échange avec le Canada".

"Toutes sommes complètement en faveur de l'abolition de tout droit sur la pulpe de papier. Le droit d'entrée sur la pulpe doit être supprimé et plus tôt cela sera fait, mieux sera pour les manufacturiers de papier et pour le consommateur, comme aussi pour la préservation de nos propres forêts."

"Nous ne sommes pas opposés au retrait du droit, pourvu qu'un arrangement soit fait, par lequel le Canada permette l'exportation du bois à pulpe sans droit d'exportation. La fourniture du bois à pulpe, comme vous le savez, est très importante pour les fabricants de papier au pays; ici, nous laissons entrer sans payer de droits le papier et la pulpe provenant du Canada, nous devons avoir la même garantie que ce bois de pulpe d'entrer dans ce pays librement, tant que la pulpe et le papier seront exempts de droits. Un tel arrangement, d'après ce que nous pensons qu'avec du bois exempt de droits nous pouvons rester dans l'industrie aussi longtemps que les manufacturiers de papier Canadiens. Nous avons insisté pendant quelque temps que la pulpe de bois et la pulpe au sulfite en-

traient sans payer de droits, mais nous n'avions pas une opinion bien définie sur la question du papier. Si les manufacturiers de papier peuvent être assurés d'une exemption de droits sur le bois à pulpe, il n'y aurait pas d'objection, à notre avis, à rejeter le droit sur le papier provenant du Canada".

"A part la recommandation faite par le président, nous croyons qu'il serait sage de supprimer le droit sur toute la pulpe, sur celle obtenue par des moyens mécaniques comme sur celle obtenue par des moyens chimiques; nous croyons aussi à l'abaissement du droit sur le papier, de 20 pour cent, ce qui serait une mesure raisonnable de production".

"Si le Canada veut supprimer ces droits, nous serons heureux d'en faire autant dans notre pays".

"Au Canada, on demande grandement que le Parlement Canadien mette un droit d'exportation sur les billets à pulpe. Le fabricant de papier américain ne se procure pas sa matière première au Canada, parce que son champ d'approvisionnement est épuisé. Si un tel droit d'exportation était imposé, il voudrait dire que la coupe des forêts américaines augmenterait. L'imposition d'un droit d'exportation sur le bois à pulpe de la part du Canada signifierait simplement que le capital américain passerait la frontière et établirait dans ce pays des manufactures, distribuant ainsi son argent en salaires dans le Dominion, plutôt qu'en dans les Etats-Unis. Ce ne serait pas une mesure bienfaisante pour notre propre pays et pour sa population, à mon avis".

Voilà les opinions de manufacturiers de l'autre côté de la frontière dont les intérêts seront affectés d'une manière capitale. Les conclusions sont évidentes.

GEO. GONTHIER
EXPERT COMPTABLE ET AUDITEUR
 Chambres 205 à 209 EDIFICE WILSON
 11 et 17 Cote de la Place d'Armes, - MONTREAL.
 Tél. Riv. L. MAIN 2701

BANQUE DE MONTREAL

(FONDEE EN 1817)

CONSTITUEE PAR ACTE DU PARLEMENT

Capital tout payé.....	\$14,400,000.00
Fonds de Réserve.....	11,000,000.00
Profits non Partagés.....	903,530.20

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

BUREAU DES DIRECTEURS

- Le Très Hon. Lord Strathcona and Mount Royal, G.C.M.G., Président Honoraire
 Hon. Sir George A. Drummond, K.O.M.G., Président
 E. S. Clouston, Vice-Président Jas Ross, Ecr.,
 A. T. Paterson, Ecr., Hon. Robt. Mackay
 R. B. Angus, Ecr Sir W. C. Macdonald
 Edward B. Greenshields, Ecr., Sir R. G. Reid,
 Sir T. G. Shaughnessy, K.C.V.O., David Morrie

M. S. Clouston—Gérant Général.

- A. MacInder, Insp. chef et Surint. des Succursales.
 H. V. Meredith, Asst. Gérant-Général et Gérant à Montréal.

C. Aweeny, Surintendant des succursales de la Colombie Anglaise.

W. E. Stewart, Subintendant des succursales des Provinces Maritimes.

- F. J. Hunter, Inspecteur N. O. et Succursales O. B.
 E. P. Window, Inspecteur, Succursales Ontario
 D. R. Clarke, Inspecteur Succursales Provinces Maritimes et Terre-Neuve

SUCCURSALES :

130 Succursales au Canada.

Grande-Bretagne, Londres, Banque de Montréal—47 Threadneedle St., E. C., F. W. Taylor, Gérant.

Etats-Unis, New York—Pine St., R. Y. Hebden W. A. Bog et J. T. Molineux, Agents.

Chicago, Banque de Montréal—J. M. Groat, Ger. Spokane, Wash—Bank of Montreal.

Terre-Neuve : St. John's et Birchy Cove, (Baie des Isles). Mexico, D. F.—T. S. C. Saunders, Gérant.

**Richmond and Drummond
 Fire Insurance Company.**

Siège Social: Pondée
 RICHMOND, QUÉ. EN 1897

Capital \$250,000
 Déposé au gouvernement du Canada 60,000

HON. WILLIAM MITCHELL, Président.
 ALEX. AMES, Vice-Président.
 J. C. McCAIG, Gérant, S. C. FOWLER, Secrétaire
 J. A. BOTHWELL, Inspecteur.

JUDSON G. L'É, Agent Résident,
 Edifice Guardian Building, 160 St Jacques
 MONTREAL. --- --- QUE.

On demande des agents dans les districts non représentés.

L'ELEVAGE DU PORC

Au cours d'une Conférence sur l'élevage du porc, à l'exposition de laiterie de Hango, M. Evert von Konow donna quelques renseignements sur les stocks de porcs dans différents pays européens:

Le chiffres ci-après indiquent le nombre de porcs pour une population de 1,000 habitants:

Danemark	579 (en 1903)
Allemagne	316 (en 1904)
France	178 (en 1901)
Suède	157 (en 1902)
Belgique	156 (en 1901)
Hollande	45 (en 1901)
Angleterre	88 (en 1902)

Si les renseignements donnés par M. Konow sont exacts, il apparaît que le Danemark est le pays où l'élevage du porc se fait de la façon la plus intensive.—(Smor Tiderde).